

## **Suppression de la récolte des encombrants**

Le Conseil communal a décidé de supprimer la récolte des déchets encombrants qui avait lieu quatre fois par an à la Combe Vatelín ou au village de Bressaucourt. Cette décision résulte d'une obligation légale selon le principe du « pollueur-payeur », mais aussi d'un sondage positif réalisé en 2018. Les éco-points (carton et papier, verre, alu, etc...) restent inchangés.

Une convention a été passée avec l'entreprise Ramseyer, Pré-Genéz 10, à Courgenay, qui jouera le rôle de centre de collecte et de tri pour la commune. Dès cette date, les citoyens auront la possibilité d'y amener directement les déchets encombrants et inertes, les incinérables, les matériaux de construction et rénovation.

Heures d'ouvertures : du lundi au vendredi de 7h à 11h45 et de 13h15 à 17h15. Et 2 samedis par mois de 9h à 12h.

Paiements et tarifs : les citoyens paieront directement les frais à l'entreprise Ramseyer selon les tarifs en vigueur (se référer à la liste tarifaire du centre de tri) [www.ramseyer-sa.ch](http://www.ramseyer-sa.ch) .

En compensation de ce transfert, les contribuables bénéficieront d'une baisse de la taxe sur les déchets. Selon la proposition qui devra être approuvée par l'Assemblée communale, cet allègement sera d'environ 26% pour toutes les catégories de ménages.